SYMPOSIUM SUR L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES MARINES VIVANTES DE LA REGION AFRICAINE

Rabat, 11-12 Février 2008

DECLARATION DU GROUPE DES PAYS AFRICAINS MEMBRES DE LA COMMISSION BALEINIERE INTERNATIONALE (CBI)

Nous, participants des pays africains membres de la Commission Baleinière Internationale, réunis à Rabat les 11 et 12 Février 2008, à l'occasion du Symposium sur l'utilisation durable des ressources marines vivantes de la région africaine,

- Considérant que la Convention internationale pour la réglementation de la chasse baleinière a été instaurée pour assurer l'équilibre entre la sauvegarde des ressources baleinières et le développement des industries baleinières ;
- Considérant l'impératif d'assurer la sécurité alimentaire pour les Etats africains;
- Considérant la compétition naturelle existant entre les espèces baleinières et les populations des pays en développement dans l'utilisation des ressources marines vivantes, notamment les stocks des petits pélagiques;
- Prenant en compte les effets néfastes d'une protection absolue des stocks des baleines au détriment de la sécurité alimentaire de nos populations;
- Considérant les effets négatifs du dysfonctionnement de la Commission Baleinière Internationale depuis plus de deux décennies pouvant conduire à son éclatement;
- Considérant que les obligations financières à remplir pour être partie contractante limitent une participation à une plus grande échelle des pays en développement;
 - 1. Invitons les parties contractantes à oeuvrer pour instaurer une collaboration fructueuse et mutuellement avantageuse prenant en considération les intérêts des uns et des autres,

- 2. Invitons les parties contractantes à accorder un intérêt particulier aux travaux de recherche scientifique et à privilégier les décisions objectives basées sur des fondements scientifiques,
- 3. Invitons les parties contractantes à une dépolitisation dans le traitement des questions au cours des rencontres en faisant prévaloir le respect mutuel et le consensus,
- 4. Invitons notre Commission et les parties contractantes à se libérer des pressions de tout ordre source des différents blocages dans les prises de décisions,
- 5. Demandons que les cotisations des pays contractants soient calculées sur les modèles équitables adoptés au sein des organisations internationales,
- 6. Demandons le déploiement des efforts nécessaires pour assurer la traduction des documents et l'interprétation simultanée des travaux dans les langues française et espagnole.

Fait à Rabat, le 12 Février 2008

Pays présents:

- Bénin
- Cameroun
- Côte d'Ivoire
- Gabon
- Gambie
- Guinée
- Guinée Bissau
- Mali
- Maroc
- Mauritanie
- Togo